

ou la prolifération de nouvelles armes et à ralentir ou stopper la course aux armements. De telles mesures peuvent contribuer de façon efficace à la sécurité internationale, à la détente et à l'amélioration des relations politiques; elles peuvent être à la fois facteur et résultante d'un climat international plus sain. Le Canada préconise depuis longtemps l'intensification rapide des efforts de désarmement et de contrôle des armements et contribue lui-même à l'élaboration de mesures efficaces dans ces deux domaines, conformément à ses obligations face à la défense de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest et à son désir de collaborer à la sécurité internationale et de voir s'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest.

Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT)

L'accord entre les deux grandes puissances nucléaires en vue de mettre fin à la course aux armements stratégiques et de commencer à réduire les arsenaux nucléaires demeure à l'heure actuelle la plus urgente des questions négociées dans le cadre du contrôle des armements. Il importe au plus haut point que les États-Unis et l'Union soviétique se mettent d'accord pour limiter les armements nucléaires stratégiques de façon à préserver la stabilité de l'équilibre stratégique, à réduire les risques de guerre et à favoriser un climat de détente en accroissant la sécurité de l'Est et de l'Ouest. Les négociations SALT sont bilatérales, c'est-à-dire que seules les deux superpuissances y participent, mais leur issue aura des répercussions profondes sur la sécurité du Canada et de l'Alliance atlantique et, partant, sur celle du monde entier.

En 1972, les États-Unis et l'URSS ont signé leurs premiers accords sur la limitation des armes nucléaires stratégiques (SALT I); en 1974, à Vladivostok, le président Ford et le secrétaire général Brejnev sont parvenus à une entente sur les grandes lignes d'un accord SALT II. Des négociations d'une extrême complexité se sont poursuivies tout au long de 1975 et de 1976, mais n'avaient pas encore abouti à la fin de l'année.

Pendant tout ce temps, les États-Unis ont tenu leurs alliés de l'OTAN informés de la marche des négociations. A l'OTAN, comme à l'occasion d'entretiens bilatéraux, le Canada a pu faire part de son désir de voir les deux parties arriver rapidement à un accord sur de nouvelles réductions et limitations mutuelles propres à freiner, quantitativement et qualitativement, la course aux armements nucléaires, pour finalement y mettre fin.

Réductions mutuelles et équilibrées des forces (M.B.F.R.)

En sa qualité de membre de l'Alliance atlantique, le Canada est directement engagé dans l'autre grande série de négociations entre l'Est et l'Ouest sur le contrôle des armements, soit la *Conférence sur les réductions mutuelles de forces et d'armements et sur les mesures connexes en Europe centrale*, Conférence qui vise à réduire l'importance des forces armées massées dans cette partie du monde. Ces négociations, qui ont débuté à Vienne en 1973, mettent en présence les pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie qui ont des forces armées stationnées en Europe centrale. Elles ont été rendues possibles par une diminution générale des tensions causées par la guerre froide, par une amélioration des relations entre les États-Unis et l'URSS, qu'illustrent les accords SALT de 1972, et par la convocation de la *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe*. Comme on s'y attendait, les travaux ont progressé avec lenteur, et aucune entente n'était encore en vue à la fin de 1976.

Si le Canada s'intéresse d'aussi près aux M.B.F.R., c'est qu'il est convaincu que, d'une part, une réduction équilibrée des forces armées que l'Est et l'Ouest lèvent l'un contre l'autre assainira le climat politique et limitera les risques de guerre et que, d'autre part, sa sécurité est indissociable de celle de l'Europe occidentale. Ces raisons l'ont amené, au sein de l'Alliance atlantique, à toujours appuyer fermement les réductions mutuelles et équilibrées des forces et à participer activement à l'élaboration des politiques et à la conduite des négociations dans ce domaine.